

Gotthardstrasse 55
8027 Zürich
044 202 02 08

Place Chauderon 3
1003 Lausanne
021 966 80 99

www.lunch-check.ch
info@lunch-check.ch

SCHWEIZER LUNCH-CHECK
LUNCH-CHECK SUISSE
LUNCH-CHECK SVIZZERA
SWISS LUNCH-CHECK



Inscription

Adresse du restaurant

Nom de l'établissement

Société selon RC

Prénom

Nom

Rue, n°.

NPA, Localité

Téléphone Restaurant

Téléphone Bureau

Mobile

E-Mail

Site Web/Facebook

Reprise de l'établissement en date du

Membre d'une association gastronomique chez:

Adresse de correspondance différente:

Coordonnées pour le paiement

Titulaire du compte

NPA, Localité

Insitut bancaire

IBAN

Acceptation des moyens de paiement



carte, carte cadeau, App



Online-Shop
(uniquement CHF 1'000.- excl. TVA)

Terminal-ID's (TID, à 8 chiffres)

Fournisseur de Terminal (p.ex. Aigest, CCV, Innocard, SIX)

Remarques:

Le TID figure sur chaque quittance sous «Trm-ID».

Indiquez-nous tous les terminaux actifs.

Veillez nous indiquer tout changement, tout terminal supplémentaire, tout remplacement etc. à card@lunch-check.ch

Une commission de 1.25% est actuellement prélevée sur le chiffre d'affaire pour couvrir les frais d'administration.

Les encaissements électronique s'effectuent automatiquement. Vous avez la possibilité de consulter en ligne toutes les transactions et les décomptes sur le portail des restaurateurs.

Lieu, Date

Signature

Par ma signature, j'adhère à la coopérative et accepte les statuts, le règlement et les conditions générales.

Lunch-Check Suisse est une coopérative inscrite au registre du commerce au sens des art. 828 ss CO. La version actuelle des documents est disponible sous www.lunch-check.ch/telechargements.



Règlement

En règle générale, les dispositions fixées par nos statuts s'appliquent.

1. Acceptation

Toutes les entreprises affiliées à la coopérative Lunch-Check Suisse s'engagent à:

- ◆ Accepter au moins un des modes de paiement émis par la coopérative.
- ◆ Accepter ces modes de paiement uniquement pour les menus, les repas et les offres à emporter, ainsi que les aliments à consommer immédiatement, éventuellement en association avec des boissons. Ils ne peuvent être acceptés pour aucun autre article (notamment les denrées non alimentaires, le tabac et les boissons alcoolisées en dehors d'un repas).
- ◆ Le personnel de vente est tenu de vérifier que la carte est bien utilisée pour les groupes de marchandises définis.
- ◆ Les modes de paiement doivent être acceptés selon les critères de validité imprimés.

2. Prescriptions et validité

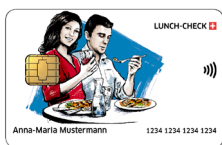
Prescriptions:

- ◆ La monnaie ne peut être rendue.
- ◆ Aucun mode de paiement ne peut être converti en espèces.
- ◆ Aucune consommation minimale ne peut être exigée.
- ◆ Aucune taxe ne peut être prélevée sur un règlement effectué à l'aide d'un mode de paiement Lunch-Check.

Validité:

- ◆ Les cartes Lunch-Check sont valables comme suit:
 - ◆ La **bleue** est valable sans limitation de temps, du lundi au dimanche.
 - ◆ La **rouge** est limitée selon les spécifications de l'employeur*
 - ◆ La carte cadeau est valable du lundi au dimanche sans limitation de temps. Elle doit être traitée au moyen d'un terminal acceptant les bandes magnétiques.

* La restriction est techniquement définie. Le terminal vérifie les cartes qui ont une durée limitée et rejette toutes celles en dehors du temps imparti.



- ◆ Les conditions de validité des chèques Lunch-Checks en papier sont indiquées au verso.

3. Infraction ou abus

Toute infraction à ce règlement ou à nos statuts sera sanctionnée conformément aux art. 8/10/12 de nos statuts. En cas de suspicion d'abus, le terminal de paiement peut être bloqué avec effet immédiat.

Lieu, date

Signature